

**Plan CO.RAIL**  
**CONTRAT DE REPRISE D'ACTIVITE ET D'INITIATIVE LOCALE**

\*\*\*\*\*

**Soutien aux TPE/PME antillaises pour sortir de la crise**

**Mesures exceptionnelles de l'Etat à court terme pour surmonter les difficultés de trésorerie des TPE/PME antillaises**

**1. Dettes fiscales et droits et taxes de douanes**

- ⇒ Report de 1 à 3 mois du paiement de l'ensemble des droits et taxes de douanes (dédouanement, contributions indirectes, octroi de mer)
- ⇒ Délais supplémentaires pour le paiement des impôts locaux et de l'IR

**2. Dettes sociales (cotisations sociales, ASSEDIC)**

- ⇒ La **suspension des poursuites sur une période de six mois**, la demande devant être faite avant le 31 décembre 2009.
- ⇒ Pendant le délai de six mois, un **plan d'apurement d'une durée de 5 ans maximum** pourra être signé. Ce plan CO.RAIL globalisera les éventuelles dettes sociales d'avant la crise, et les besoins en trésorerie sur ce poste suite à la crise. Ce plan pourra comporter un **abandon partiel des créances constatées au 31 décembre 2008 dans la limite de 50 %**. Cet abandon sera subordonné au paiement effectif de la part salariale ou exceptionnellement au respect d'un échéancier de 3 ans maximum.

**3. Facilitation du chômage partiel :**

- prolongation de la durée d'indemnisation
- augmentation du nombre d'heures indemnisables
- revalorisation des allocations complémentaires

Pour les durées d'inactivité de longue durée, mobilisation du **FNE Formation** et du **Fonds Social Européen** afin de conserver et d'améliorer l'employabilité des salariés. Il s'agit notamment, pour des secteurs à activité saisonnière comme le tourisme, de proposer des cycles **articulant les phases de chômage partiel et les phases de formation professionnelle**. Des accords cadre avec les entreprises ou les branches professionnelles seront négociés afin de les mettre en place très rapidement.

**Pour bénéficier de ces dispositions, s'adresser à la Trésorerie Générale de la Martinique, Jardin Desclieux - BP 654-655, 97263 Fort de France Cedex - Tél. :05-96-59-07-07**

**Mise en place d'un Prêt à taux zéro pour les TPE en difficulté**

- Mise en place d'un **prêt à taux zéro destiné à soutenir l'activité des TPE de la Guadeloupe et de la Martinique dans le contexte de sortie de crise**
- par le biais de **Martinique Initiative** et avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Ce fonds aura vocation à accorder des prêts d'honneur sans garantie personnelle et avec une procédure d'agrément simplifiée, d'un montant maximal de 25 000 euros à des entreprises connaissant un événement accidentel de trésorerie indépendant de la volonté du chef d'entreprise.

**Pour bénéficier de ces dispositions, s'adresser à Martinique Initiative, Martinique Initiative, tél:05.96.71.21.77 - fax:05.96.60.66.00  
Email [mart-init@wanadoo.fr](mailto:mart-init@wanadoo.fr)**

## Mesures visant à faciliter l'accès au crédit bancaire à court terme

- **Lignes de Crédit confirmées (LCC)** : un objectif de 290 M€ (pour tout l'Outre-mer) de **crédits à court terme** destinés à permettre aux entreprises d'assurer leur besoin de trésorerie (12 à 18 mois)
- Renforcement de la Trésorerie : permet de garantir environ 30 M€ (pour tout l'Outre-mer) de **prêts de consolidation des créances** bancaires court terme
- La garantie pourra couvrir jusqu'à **90%** du prêt (attention, cela a un coût élevé pour l'entreprise et ne sera donc pas systématique)
- Le **financement de la commande publique** est toujours disponible pour alléger le besoin en fonds de roulement des entreprises

**Pour bénéficier de ces dispositions, s'adresser à l'Agence française de Développement au Tél 05 96 59 44 73 / Fax 05 96 59 44 88 – [afdfortdefrance@groupe-afd.org](mailto:afdfortdefrance@groupe-afd.org)**

## Mesures à moyen terme visant une reprise de l'investissement

- **Le prêt participatif de Rénovation hôtelière (PPRH)**
  - Prêt à taux préférentiel (5 % en janvier 2009) sans garantie d'un montant unitaire compris entre 40 000 € et 120 000 €, remboursable sur 7 ans avec deux ans de différé en capital ;
  - Prêt complémentaire au taux de 6,50 % (en janvier 2009).
  - Le PPRH complète obligatoirement un prêt bancaire de durée au moins égale au PPR et équivalent à un montant double du PPRH. Ce prêt bancaire pourra également bénéficier d'une garantie d'OSEO de 40 % et jusqu'à 70 % avec le soutien des Régions.
- **Le Fonds DOM** : Garantit les concours à moyen et long terme (> 2 ans - prêts, crédits bail immobiliers et mobiliers) accordés par les banques aux entreprises de la place
- **Le prêt aidé à l'investissement (PAI)** est un prêt bonifié et à long terme destiné à accompagner l'investissement productif des TPE.
- **Le Prêt à la création d'entreprise (PCE)** : 2000 à 7000 euros, sans caution personnelle ni garantie
- **Le Prêt participatif de développement (PPD)** : Prêt, sans garantie, d'une durée de 7 ans, de 15000 à 75000 €, visant à renforcer la structure financière des PME

**Pour bénéficier de ces dispositions, s'adresser à l'Agence française de Développement au Tél 05 96 59 44 73 / Fax 05 96 59 44 88 – [afdfortdefrance@groupe-afd.org](mailto:afdfortdefrance@groupe-afd.org)**